

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le 
ID : 084-218400265-20230918-CM180923_70-DE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 70 /2023

Mis en ligne le **21 SEP. 2023**

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Session du 18 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 18 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : MARTIN, BASTIE, SEVE, VOREUX

Procurations :

| | | |
|------------|-----------------------|---------------|
| M. MARTIN | a donné procuration à | Mme BOISGARD |
| Mme BASTIE | " " | M. BRABANT |
| Mme SEVE | " " | Mme DEBIT |
| M. VOREUX | " " | Mme KHALIZOFF |

DESIGNATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

Monsieur le Maire expose :

L'article L.5711-1 soumet les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'EPCI ou composés uniquement d'EPCI (dits « fermés ») aux dispositions communes à l'ensemble de ces établissements et aux règles particulières des syndicats de communes.

Pour les communes, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres (disposition en vigueur à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2020).

Monsieur Marc DUVAL, adjoint et délégué titulaire auprès de cet organisme, a transmis sa démission à Madame la Préfète, le 20 juin 2023 qui l'a acceptée, le 28 juillet 2023.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Les candidatures sont à lui transmettre à l'ouverture de la séance.

Le nombre de délégués titulaires et suppléants est toujours déterminé par le statut de chaque organisme de coopération intercommunale.

Les délégués sont élus par les Conseils Municipaux des communes membres au scrutin secret à la majorité absolue.

Néanmoins, il convient de rappeler que cette élection, qui repose sur le principe d'un scrutin de liste, n'a plus lieu obligatoirement à bulletin secret. En effet, le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Sont candidats :

- Délégué titulaire : Marc JAUBERT
- Délégués suppléants : Valérie BOISGARD
Sabine DEBIT

**Après avoir procédé au vote à main levée,
Le Conseil Municipal proclame les résultats suivants :**

Marc JAUBERT

Nombre votants : 27

Pour : 27

Valérie BOISGARD

Nombre votants : 27

Pour : 20

Contre : 5

Abstention : 2

Sabine DEBIT

Nombre votants : 27

Pour : 5

Contre : 21

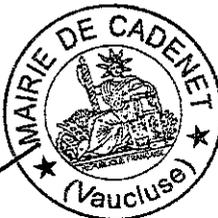
Abstention : 1

• **Sont élus au Parc Naturel Régional du Luberon :**

- Délégué titulaire : Marc JAUBERT
- Délégué suppléant : Valérie BOISGARD

Le Maire

Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance

Valérie GRANGE

